

VIOLENCES DANS LE COUPLE

OÙ TROUVER
de **l'AIDE** à
Saint-Ouen-sur-Seine



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

VOTRE MARI, VOTRE PARTENAIRE, VOTRE PETIT AMI, VOTRE EX

Vous dévalorise,
Vous menace,
Vous force à avoir des relations sexuelles,
Vous interdit de sortir, surveille vos conversations téléphoniques,
Veut tout savoir et donc vous contrôler, confisque votre argent et vos papiers,
Vous agresse (gifles, coups, crachats, morsures, griffures), vous fait ensuite des cadeaux, puis promet de ne plus recommencer.
Vous insulte,
Vous fait peur.

Ces actes de violences sont punis par la loi, vous avez des droits que vous soyez mariée, pacsée, en concubinage, séparée ou divorcée.

À SAINT-OUEN-SUR-SEINE, DES PROFESSIONNELLS SONT À VOTRE ÉCOUTE ET PEUVENT VOUS AIDER

VOUS AVEZ ÉTÉ BATTUE. OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

À Saint-Ouen-sur-Seine, des professionnels vous informent et vous soutiennent dans vos démarches.

POUR ÉTABLIR UN CERTIFICAT MÉDICAL ATTESTANT DES COUPS PORTÉS

- votre médecin traitant
- un médecin exerçant dans l'un des Centres de santé municipaux, CMS Barbusse ouvert jusqu'à 19h30 ; CMS Bauer et Saint-Denis ouverts jusqu'à 17h.
- les hôpitaux - services d'urgences (24/24h)
- la sage-femme qui vous accompagne dans le suivi de votre grossesse

Faites une copie de tous les documents médicaux et mettez-les à l'abri. Ils seront utiles si vous décidez de porter plainte.

POUR ÊTRE MISE À L'ABRI OU EN SÉCURITÉ

Mariée ou pas, vous pouvez -pour votre sécurité- quitter votre domicile seule et/ou avec vos enfants.

→ Un hébergement d'urgence

Après entretien et évaluation de la situation, un travailleur social peut vous proposer un hébergement d'urgence à l'hôtel (de 3 jours à une semaine, renouvelable une fois).

Service social municipal, Espace social Audonien
19 rue des Rosiers : 01 49 21 10 65

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15 sauf lundi et jeudi matin.

→ Le protocole de mise en sécurité

Il est mis en place par le commissariat après 17h, les nuits, week-end et jours fériés.

→ L'intervenante sociale au commissariat

Elle vous accompagne dans vos démarches et vous oriente vers les services compétents.

Commissariat (Police nationale) de Saint-Ouen-sur-Seine
15 rue Dieumegard : 01 41 66 27 11



POUR ÊTRE PROTÉGÉE

→ L'ordonnance de protection

Vous êtes en danger en raison des violences exercées par votre partenaire ou votre ex-partenaire, vous pouvez obtenir rapidement une ordonnance de protection du juge aux affaires familiales.

Elle peut être prise avant ou après un dépôt de plainte. Le juge peut vous autoriser à dissimuler votre adresse.

D'autres dispositifs spécifiques existent. N'hésitez pas à vous renseigner !

NUMÉROS D'URGENCE

Le 17 (police secours ou le 112)

Le 18 (pompiers)

Le 15 (urgences médicales)

Le 114 : numéro d'urgence à l'attention des personnes sourdes et malentendantes

VOUS VOUS INQUIÉTEZ POUR VOS ENFANTS

Vous pouvez obtenir l'interdiction de sortie du territoire pour vos enfants.

Le juge aux affaires familiales peut fixer les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Vos enfants souffrent aussi des violences que vous subissez : troubles du sommeil, agressivité, irritabilité, désintérêt pour l'école...

Des consultations spécialisées existent pour eux :

■ Centre médico-psychologique enfants et adolescents (CMPEA)

78 rue du Dr Bauer : 01 40 11 52 51
Enfants de 0 à 11 ans

■ Centre de santé Henri-Barbusse

62 avenue Gabriel-Péri
Consultations de victimologie enfants
(sur orientation du professionnel qui vous reçoit).

■ CASADO Maison des adolescents

2 bis rue Gibault - 93200 Saint-Denis : 01 48 13 16 43
À partir de la classe de 6^{ème}



VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER PLAINTÉ

Les policiers ont l'obligation légale de recueillir votre déclaration **même si vous n'avez pas de certificat médical**.

Au commissariat, l'**intervenante sociale** est là pour vous soutenir dans cette démarche si vous le souhaitez.

Dès l'enregistrement de votre dépôt de plainte, le commissariat organisera pour vous un rendez-vous aux **urgences médico-judiciaires** où la gravité des faits doit être constatée pour obtenir un certificat médical nécessaire à la procédure judiciaire.

Pour garantir votre sécurité durant le trajet, une prise en charge totale des frais de transport aller-retour (bons taxis) est prévue.

Commissariat de Saint-Ouen-sur-Seine
15 rue Dieumegard : 01 41 66 27 00

→ Vous pouvez également porter plainte directement auprès du **Procureur de la République**, en lui adressant un courrier.

Tribunal Judiciaire de Bobigny
173 avenue Paul Vaillant-Couturier – 93008 Bobigny

NE RESTEZ PAS SEULE

Vous pouvez être écoutée, orientée et informée en toute confidentialité par les professionnels de Saint-Ouen-sur-Seine.

SERVICE SOCIAL MUNICIPAL

Espace social audonien
19 rue des Rosiers : 01 49 21 10 65

- Sans rendez-vous : vous accueille, vous informe et vous oriente

POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Centre administratif et social
6 place de la République : 01 49 18 98 09

- Sur rendez-vous : vous informe sur vos droits, les démarches à effectuer en cas de dépôt de plainte, de séparation
- Dans certains cas, il vous sera proposé un rendez-vous aux permanences juridiques spécialisées du PAD :
 - *Association CIDFF93* (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles). Des juristes accueillent, écoutent, informent et accompagnent les femmes victimes de violences sur leurs droits et les moyens pour les exercer.
 - *Association Sos Victimes 93*. Des juristes informent et accompagnent les victimes d'infractions pénales (vol, agression, accident, abus de confiance...).

Une information gratuite et confidentielle



LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

62 avenue Gabriel Péri : 01 49 45 68 90

- Accueil par une infirmière du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
- Accueil par une conseillère conjugale et familiale (en cours de recrutement)

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

N'hésitez pas solliciter le personnel.

- 4 rue Henri-Barbusse : 01 49 45 69 57
- 147 rue du Docteur Bauer : 01 49 45 69 52
- 56 rue Saint-Denis : 01 49 45 69 57

ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES

1, rue des Marronniers : 06 72 96 23 32

Accueil individuel, écoute, information, accompagnement, information juridique. Jeudi à partir de 18h.

→ Permanence à la Maison de quartier Pasteur

Un samedi matin sur deux.

Tél. : 01 41 66 36 20

VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES N'HÉSITEZ PAS À EN PARLER

Les violences psychologiques sont reconnues par la loi. N'hésitez pas à évoquer votre situation avec quelqu'un de votre entourage en qui vous avez confiance, mais aussi à votre médecin.

De nombreux professionnels sont à votre écoute :

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ADULTES

CMP, 9 rue de l'Alliance : 01 40 10 89 40

MAISON DES FEMMES-HÔPITAL DELAFONTAINE

1 chemin du Moulin Basset à Saint-Denis : 01 42 35 61 28

Accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h. Un accompagnement spécifique peut être proposé à l'issue d'un rendez-vous (dépôt de plainte, etc.)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ VILLE-ÉVRARD

Centre de psychothérapie

5 rue du Dr Delafontaine à Saint-Denis : 01 49 71 71 30

Consultations individuelles pour adultes et suivi thérapeutique (à partir de 18 ans).



JEUNES FILLES NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !

Personne ne doit accepter de subir une forme quelconque de violence, qu'elle provienne d'inconnus, de copains, de supérieurs, d'amis, de membres de la famille ou de toute autre personne ayant autorité.

Il vous est possible d'en parler à un adulte de confiance, au sein de votre établissement scolaire ou à l'extérieur.

→ Au sein de votre établissement scolaire, le CPE, l'infirmière et l'assistante sociale sont à votre écoute. Ces professionnels peuvent vous orienter.

→ Le bureau d'information jeunesse est une structure municipale dédiée aux jeunes de 16 à 25 ans. Vous pouvez aborder avec un animateur toutes les thématiques qui vous préoccupent (formation, emploi, scolarité, santé...)

42 avenue Gabriel-Péri : 01 49 48 14 32

→ Le portail de signalement :
www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr
Tchat en ligne 24h/24h et 7j/7j

Dialogue anonyme et confidentiel

NUMÉROS UTILES

LES AVOCATS

Le Barreau de Seine-Saint-Denis propose **une assistance et met à disposition une antenne gratuite d'avocats pour l'assistance et la défense des victimes** dans le cadre d'un accueil individuel et spécialisé.

Sans rendez-vous tous **les lundis de 9h30 à 12h30**

Tribunal Judiciaire de Bobigny

173 avenue Paul Vaillant-Couturier

Permanence téléphonique tous **les vendredis**

de 10h à 18h : 01 48 96 20 95

LES ASSOCIATIONS

- **Amicale du nid 93 ADN93**

10 rue Fontaine-93200 Saint-Denis

Accueil de jour, femmes majeures seules ou accompagnées de leurs enfants : 01 55 87 02 11

- **SOS Femmes 93**

3 allée du Moulin-93140 Bondy

Accueil, écoute spécialisée, soutien psychologique, entretien conseil : 01 48 48 62 27

- **Mouvement français pour le planning familial**

22 Boulevard Félix-Faure-93200 Saint-Denis

Accueil, information entretien sur la sexualité, la contraception, l'IVG, les violences et agressions sexuelles : 01 55 84 04 04

- **Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)**

51 Bd Auguste-Blanqui-75013 Paris

Accueil sur rendez-vous et permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 15h : 01 45 84 24 24



3919

Violences Femmes info

Appel anonyme et gratuit
ne laissant pas de trace sur
votre facture téléphonique,
accessible 7 jours/7.

0 800 05 95 95

Appel anonyme et gratuit
du lundi au vendredi de
10h à 19h.

**AUCUNE VIOLENCE
N'EST ACCEPTABLE !**



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE